

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITES ET RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 1 : Préparation et organisation de chantier paysager ou végétalisé			
<p>Organisation de chantier paysager ou végétalisé</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Lecture de plans (plan et caractéristiques techniques de l'aménagement à réaliser, réseaux) ou de descriptifs d'installation ✓ Vérification des conditions de réalisation du chantier ✓ Mise en sécurité du chantier (balisage) ✓ Préparation et vérification des matériaux, outils, équipements, engins nécessaires au chantier ✓ Contrôles et mesures ✓ Organisation de ses activités (priorisation des activités, chronologie de l'exécution des activités ...) 	<p>Recueillir toutes les informations nécessaires à la préparation et à l'organisation du chantier</p>	<p>➤ Evaluation en entreprise concernant l'activité de préparation et d'organisation d'un chantier</p> <p>➤ Dossier technique écrit sur une préparation d'un chantier à partir de cas concrets de l'entreprise (pavage, mur ...)</p> <p>➤ Entretien avec le jury d'évaluation reposant sur les activités de préparation d'un chantier réalisés par le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les documents utilisés - La lecture de plan et calcul d'échelle - Les équipements et matériaux à préparer - Les contrôles à réaliser - Les anomalies rencontrées et les actions mises en œuvre par le candidat 	<ul style="list-style-type: none"> - Les conditions nécessaires et les informations permettant la préparation de l'intervention et l'organisation des activités sont identifiées et vérifiées à l'aide de différents documents : plan et caractéristiques techniques de la construction ou de l'intervention à réaliser, plan des différents réseaux, plan de prévention et de sécurité propre au site, DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux), DTU (Documents Techniques Unifiés) ... et des échanges avec son hiérarchie - Les éléments détaillés dans le plan sont analysés (échelles, réseaux, calcul de pentes) - La représentation du plan dans l'espace est réalisée
	<p>Vérifier les conditions de réalisation du chantier au regard des contraintes des lieux : voies d'accès, réseaux, végétaux, environnement ...</p>		

	<p>S'organiser pour effectuer les différentes activités de préparation du chantier dans le respect du planning de travail</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les tâches à effectuer et leurs durées sont identifiées et hiérarchisées - Le choix des priorités et l'ordre des opérations tiennent compte des objectifs et des contraintes du chantier
	<p>Préparer les moyens et ressources nécessaires au chantier selon les consignes (matériels, équipements, EPI¹...)</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les matériels, matériaux, fournitures, les engins (mini-pelle, pelle, tracto-pelle, chariots, passerelles, nacelle, échafaudage ...), équipements, outils/matériels électroportatifs de chantier (scie, perceuse, visseuse, perforateur...) et EPI nécessaires à la réalisation du chantier sont identifiés, préparés, contrôlés, sont en quantité suffisante et adaptés aux travaux à réaliser et aux conditions particulières du chantier - Les zones de stockage des moyens et ressources sont adaptées et organisées afin de permettre la réalisation des travaux - Des mesures sont prises en cas d'anomalies
	<p>Identifier l'ensemble des risques QHSE² associés à la préparation du chantier</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les risques pour les personnes, les équipements et l'environnement liés au chantier sont identifiés sans erreur et expliqués

¹ Equipements de protection individuelle

² Qualité, hygiène, sécurité et protection de l'environnement

<p>Réalisation des travaux préparatoires au chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réalisation des travaux d'implantation du chantier ✓ Réalisation des opérations de protection du chantier ✓ Préparation et vérification du matériel ✓ Mise en œuvre les réseaux (VRD, réseaux d'eau, réseaux électriques ...) ✓ Pose de fourreaux et de gaines électriques en lien avec son activité ✓ Travaux d'implantation, de terrassement et de mouvement de terrains (déblais, remblais) ✓ Réalisation de contrôles des travaux réalisés 	<p>Réaliser des contrôles et mesures permettant la préparation du chantier</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les matériels de mesure : règle, niveau de chantier, niveau à bulle, mètres, équerre optique, laser, luxmètre sont utilisés à bon escient - Les règles de base (géométrie, trigonométrie, échelles, calcul de pente, d'altimétrie, calcul de volumes ...) et les méthodes permettant de déterminer les lignes de référence de construction sont appliquées et expliquées - Les mesures réalisées sont vérifiées (contrôle des ordres de grandeur)
	<p>Mettre en œuvre les réseaux adaptés au chantier en respectant les normes en vigueur : les VDR³ et systèmes de protection des réseaux en extérieur</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les réseaux sont réalisés selon les consignes et les règles de sécurité - Les fourreaux et les gaines électriques sont posés selon les normes en vigueur - Les éléments de protection des réseaux (grillages avertisseurs) sont mis en place selon les règles en vigueur
	<p>Réaliser les travaux d'implantation des ouvrages à l'aide du matériel adapté : terrassement et mouvement de terrains (déblais, remblais) en extérieur</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Le traçage et le piquetage sont réalisés selon les consignes et sont conformes au plan - Les travaux d'implantation sont réalisés avec le matériel ou les engins appropriés à la nature du terrain - Les matériaux et supports nécessaires sont mis en place selon les règles en vigueur
	<p>Réaliser le contrôle des travaux réalisés</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Le résultat des opérations de préparation et la propreté du lieu sont vérifiés - Des mesures sont prises en cas d'anomalies

<p>Conduite, utilisation et entretien d'engins de chantier</p>	<p>Conduire des engins de chantier (mini pelle, pelle, tractopelle, chariot, chariot télescopique pour travail en hauteur, passerelles, plateformes, nacelles, échafaudage ...) afin de réaliser des manœuvres en respectant les règles de sécurité et de protection de l'environnement en vigueur⁴</p>		<ul style="list-style-type: none"> - La réglementation spécifique à l'utilisation des engins de chantier, la distinction entre CACES et autorisation de conduite délivrée par l'entreprise et l'évaluation des risques inhérents au fonctionnement des engins et à leur utilisation sont expliquées - Les devoirs et les responsabilités du conducteur des engins de chantier et l'ensemble des procédures (du début à la fin de poste) sont respectées - Le ou les engins de chantier sont conduits et manœuvrés en sécurité pour le conducteur et pour les autres intervenants du chantier dans le respect des règles de circulation et des plans de prévention et de sécurité des engins
	<p>Réaliser les opérations d'entretien et de maintenance de premier niveau des engins, équipements et outils électroportatifs : contrôle des niveaux d'eau, d'huile, de carburant, contrôle des systèmes de sécurité</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Le fonctionnement des engins de chantier, équipements et outils est vérifié lors de la réception selon les procédures de vérification des engins avant la prise de poste - Les anomalies ou dysfonctionnements sont identifiés et des mesures adaptées sont prises (alerte du hiérarchique, entretien ...) - Les opérations de maintenance de premier niveau sont réalisées selon les procédures et les habilitations en vigueur

⁴ La compétence de conduite d'équipements de chantier sera mise en œuvre et évaluée en fonction des engins utilisés dans l'entreprise du candidat au CQP ou le centre de formation, selon les recommandations de l'INRS sur les CACES.

Gestion des déchets du chantier et mise en œuvre des équipements de protection	Mettre en œuvre les opérations de protection de l'environnement (sol, eau, végétaux) du chantier	<ul style="list-style-type: none"> - L'impact du chantier sur les sols, eaux, végétaux est identifié et les moyens de prévention sont expliqués - Les circulations et la mise en place de protections sur la zone d'intervention afin éviter les pollutions éventuelles et les impacts sur l'environnement et sur les végétaux sont réalisées selon les consignes - Les végétaux qui le nécessitent sont déplacés et mis en jauge dans le respect de leur intégrité conformément aux techniques culturales des végétaux ornementaux - L'évacuation et la gestion des déchets sont réalisées selon les réglementations en vigueur (tri sélectif et identification des déchets, évacuation, ...)
	Appliquer les règles QHSE associés à la préparation du chantier	<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes et les règles QHSE en vigueur (mise en sécurité du chantier ou balisage, règles de sécurité, règles liées au travail en hauteur et à la co-activité, règles à suivre en cas de contact avec des hyménoptères et insectes toxiques, règles d'hygiène, de port de tenue de travail, de déplacement, de gestes et postures de travail préconisés et d'ergonomie) sur un chantier sont appliquées lors de toute intervention - Les moyens de prévention et les équipements de protection collective et individuelle adaptés sont mis en œuvre - Les conséquences liées au non-respect des règles et consignes sont expliquées
Détection des anomalies et proposition de mesures correctives	Proposer des mesures correctives aux anomalies identifiées en lien avec la préparation et l'organisation de chantier	<ul style="list-style-type: none"> - Toute anomalie est détectée - Des mesures correctives sont proposées et sont adaptées à la situation

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 2 : Réalisation de constructions paysagères minérales			
Vérification des conditions de réalisation de la construction	Analyser les conditions de réalisation de la construction paysagère minérale (allées, murets, bordures, escaliers ...) au regard des contraintes et des caractéristiques des lieux	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluation en entreprise concernant la réalisation de construction paysagères minérales par le candidat ➤ Mise en situation reconstituée d'une réalisation d'un ouvrage paysager de démonstration, à partir d'un plan et d'une note descriptive (ébauche de muret en pierre sèche ou maçonnerie, départ d'escalier en pierre, pavage naturel ou en matériaux de synthèse, ...) et présentation des résultats au jury d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - La faisabilité du chantier est analysée : la comparaison entre le plan et la réalité, les contraintes, l'accessibilité du chantier, les modalités de réalisation du chantier sont vérifiées au regard des contraintes, de l'activité du client et de la réglementation en matière d'implantation - La représentation du plan dans l'espace est réalisée - Toutes les incohérences ou anomalies entre le plan et la réalité du terrain sont détectées - Une adaptation de l'intervention et des améliorations à réaliser sont proposées au regard de la réalité du terrain
	Identifier les caractéristiques des matériaux nécessaires à la construction de l'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Entretien avec le jury d'évaluation reposant sur les activités réalisées par le candidat et sur la mise en situation : 	<ul style="list-style-type: none"> - Les types de matériaux (différents types de béton, les types de pierres, liants, adjuvants, enrobés, pavés, différents types d'enduits ...) leurs origines, leurs caractéristiques, leurs avantages, inconvénients, leur résistance, des notions de prix sont expliqués - Les modes d'utilisation des matériaux sont expliqués : dosage, préparation, taille, température d'utilisation, délais, stockage
	S'organiser pour effectuer les différentes étapes de construction d'ouvrage paysager minéral dans le respect du planning de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Les réalisations d'ouvrage du candidat - Les équipements et matériaux à préparer - Les contrôles à 	<ul style="list-style-type: none"> - Les tâches à effectuer sont identifiées et hiérarchisées - Le choix des priorités et l'ordre des opérations tiennent compte des objectifs et des contraintes du chantier

Réalisation de fondations	Réaliser les fondations et les retenues selon les règles en vigueur (enrochement, gabion, semelle de fondation, fondation hors gel)	réaliser	<ul style="list-style-type: none"> - Les fondations et retenues sont adaptées au terrain et à l'ouvrage à réaliser
Réalisation d'ouvrages paysagers minéraux : <ul style="list-style-type: none"> - allées et circulations : pavages, dallages, béton désactivé, enrobés, stabilisé, - murets, enduits - escaliers - constructions diverses : bordures et bordurettes, escalier, gradines, fascines et décors minéraux 	Construire l'ouvrage minéral dans le respect des règles professionnelles de construction en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> - Les anomalies rencontrées et les actions mises en œuvre par le candidat 	<ul style="list-style-type: none"> - Les matériaux sont préparés et utilisés conformément aux conditions d'utilisation spécifiques (préparation et mise en œuvre d'enrobés, réalisation d'enduits, réglage du béton et passage du désactivant, préparation et taille de pierres ...) - La préparation des supports est adaptée à l'ouvrage à réaliser - La résistance des matériaux et la résistance des constructions sont expliquées - Les étapes de construction et de finitions sont réalisées conformément aux consignes et aux règles et normes de construction des ouvrages paysagers
Mise en œuvre d'outils et d'équipements électroportatifs	Prendre en main et entretenir les outils et les équipements appropriés à la construction de l'ouvrage minéral		<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel et les outils sont utilisés selon les consignes en vigueur - Les opérations d'entretien et de maintenance de premier niveau sont réalisées selon les règles en vigueur
Installation de périphériques (installations électriques hors tension)	Réaliser l'installation de périphériques (installation électrique hors tension)		<ul style="list-style-type: none"> - L'installation des périphériques est réalisée selon les consignes en vigueur et est adaptée à la situation - Les règles de sécurité sur les installations électriques hors tension sont appliquées sans omission
Réalisation des finitions du chantier	Réaliser les finitions du chantier de construction de l'ouvrage minéral		<ul style="list-style-type: none"> - La propreté du chantier est vérifiée en fin de journée et en fin d'intervention - Les raccords de gazon sur la zone d'intervention, la réimplantation et la taille des végétaux sont réalisés si nécessaire - Les déchets sont éliminés selon les règles en vigueur

Contrôle des caractéristiques techniques et esthétiques de l'ouvrage paysager minéral	Vérifier les caractéristiques et l'aspect esthétique de l'ouvrage réalisé		<ul style="list-style-type: none"> - La conformité (cotes, équerrage, planimétrie, aplomb, ...), l'harmonie et l'intégration architecturale et esthétique de l'ouvrage dans le jardin ou l'espace vert sont contrôlées tout au long de la réalisation de l'ouvrage
	Réaliser l'entretien des ouvrages paysagers minéraux (réparation, remplacement de joints, traitement de fissures ...)		<ul style="list-style-type: none"> - Les anomalies de l'ouvrage sont identifiées (fissures, défauts de joints, d'enduit ...) - Les mesures correctives et les réparations sont mises en œuvre selon les consignes
Gestion des déchets du chantier et mise en œuvre des équipements de protection	Appliquer les règles QHSE associés au chantier de construction de l'ouvrage minéral		<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes et les règles QHSE en vigueur (mise en sécurité du chantier ou balisage, règles de sécurité, d'hygiène, de port de tenue de travail, de déplacement, de gestes et postures de travail préconisés et d'ergonomie) sur un chantier sont appliquées lors de toute intervention - Les moyens de prévention et les équipements de protection collective et individuelle adaptés sont mis en œuvre - Les conséquences liées au non-respect des règles et consignes sont expliquées
Détection des anomalies et proposition de mesures correctives	Proposer des mesures correctives aux anomalies identifiées en lien avec la construction de l'ouvrage minéral		<ul style="list-style-type: none"> - Toute anomalie est détectée - Des mesures correctives sont proposées et elles sont adaptées à la situation

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 3 : Réalisation d'ouvrages en bois et autres matériaux (composites, métal, verre ...)			
Vérification des conditions de réalisation de la construction	Analyser les conditions de réalisation de l'ouvrage en bois ou autres matériaux au regard des contraintes et des caractéristiques des lieux	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluation en entreprise concernant la réalisation d'ouvrages en bois ou en autres matériaux par le candidat ➤ Mise en situation reconstituée d'une réalisation d'un ouvrage de démonstration en bois, à partir d'un plan et d'une note descriptive (terrasse, clôtures) et présentation de l'ouvrage au jury 	<ul style="list-style-type: none"> - La faisabilité du chantier est analysée : la comparaison entre le plan et la réalité, les contraintes, l'accessibilité du chantier sont vérifiées au regard des contraintes, de l'activité du client et de la réglementation en matière d'implantation - La représentation du plan dans l'espace est réalisée - Toutes les incohérences ou anomalies entre le plan et la réalité du terrain sont détectées - Une adaptation de l'intervention et des améliorations à réaliser sont proposées au regard de la réalité du terrain
	Organisation de ses activités (priorisation des activités, chronologie de l'exécution des activités ...) Identifier les caractéristiques des matériaux nécessaires à la construction de l'ouvrage en bois et autres matériaux	S'organiser pour effectuer les différentes étapes de construction d'ouvrages en bois et autres matériaux dans le respect du planning de travail	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Entretien avec le jury d'évaluation reposant sur les activités réalisées par le candidat : <ul style="list-style-type: none"> - Les réalisations d'ouvrages en bois ou en autres matériaux du candidat - Les équipements et matériaux à préparer - Les contrôles à réaliser - Les anomalies rencontrées et les actions mises en œuvre par le candidat
Réalisation de fondations	Réaliser les fondations et les retenues selon les règles en vigueur		<ul style="list-style-type: none"> - Les fondations et retenues sont adaptées au terrain et à l'ouvrage à réaliser

<p>Réalisation d'ouvrages en bois et autres matériaux (clôtures, pergolas, terrasses ...)</p>	<p>Construire l'ouvrage en bois ou autres matériaux à l'aide d'outils et équipements appropriés dans le respect des règles de construction en vigueur</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les matériaux sont préparés, découpés, traités ... selon les consignes et les règles et normes de construction (ouvrages en bois et autres matériaux, pose de construction modulables) - Les accessoires de montage et de fixations sont préparés - La résistance des matériaux utilisés et la résistance des constructions sont expliquées - Les étapes de construction et de finitions de l'ouvrage (traitement, ponçage ...) sont réalisées conformément aux consignes
<p>Mise en œuvre d'outils et d'équipements électroportatifs</p>	<p>Prendre en main et entretenir les outils et les équipements appropriés à la réalisation d'ouvrages en bois et autres matériaux</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel et les outils sont utilisés selon les consignes en vigueur - Les opérations d'entretien et de maintenance de premier niveau sont réalisées selon les règles en vigueur
<p>Installation de périphériques (installations électriques hors tension)</p>	<p>Réaliser l'installation de périphériques (installation électrique hors tension)</p>		<ul style="list-style-type: none"> - L'installation des périphériques est réalisée selon les consignes en vigueur et est adaptée à la situation - Les règles de sécurité sur les installations électriques hors tension sont appliquées sans omission
<p>Réalisation des finitions du chantier</p>	<p>Réaliser les finitions du chantier de réalisation d'ouvrages en bois et autres matériaux</p>		<ul style="list-style-type: none"> - La propreté du chantier est vérifiée en fin de journée et en fin d'intervention - Les raccords de gazon sur la zone d'intervention, la réimplantation et la taille des végétaux sont réalisés si nécessaire - Les déchets sont éliminés selon les règles en vigueur
<p>Contrôle des caractéristiques techniques et esthétiques de l'ouvrage en bois et autres matériaux</p>	<p>Vérifier les caractéristiques et l'aspect esthétique de l'ouvrage réalisé</p>		<ul style="list-style-type: none"> - La conformité (cotes, équerrage, planimétrie, aplomb, ...), l'harmonie et l'intégration architecturale et esthétique de l'ouvrage dans le jardin ou l'espace vert sont contrôlées tout au long de la réalisation de l'ouvrage

<p>Entretien des ouvrages en bois</p>	<p>Réaliser l'entretien des ouvrages en bois et autres matériaux (réparation, traitement ...)</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les anomalies de l'ouvrage sont identifiées - Les mesures correctives et les réparations sont mises en œuvre selon les consignes
<p>Gestion des déchets du chantier et mise en œuvre des équipements de protection</p>	<p>Appliquer les règles QHSE associés au chantier de réalisation d'ouvrages en bois et autres matériaux</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes et les règles QHSE en vigueur (mise en sécurité du chantier ou balisage, règles de sécurité, d'hygiène, de port de tenue de travail, de déplacement, de gestes et postures de travail préconisés et d'ergonomie) sur un chantier sont appliquées lors de toute intervention - Les moyens de prévention et les équipements de protection collective et individuelle adaptés sont mis en œuvre - Les conséquences liées au non-respect des règles et consignes sont expliquées
<p>Détection des anomalies et proposition de mesures correctives</p>	<p>Proposer des mesures correctives aux anomalies identifiées en lien avec la réalisation d'ouvrages en bois et autres matériaux</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Toute anomalie est détectée - Des mesures correctives sont proposées et elles sont adaptées à la situation

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 4 : Traitement des informations et relation client dans le cadre d'un chantier paysager ou végétalisé			
Établissement et transmission de rapports sur l'activité conduite <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renseignement des documents ou outils de traçabilité des interventions ✓ Information du responsable hiérarchique sur les activités conduites ✓ Compte-rendu d'activité 	S'approprier de nouvelles consignes afin de réaliser les activités conformément aux règles en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluation en entreprise concernant le traitement des informations par le candidat et la relation client ➤ Renseignement par le candidat d'un dossier technique écrit sur un ouvrage réalisé par le candidat (ouvrage minéral, ouvrage en bois ou autres matériaux) détaillant : <ul style="list-style-type: none"> - Les documents et supports utilisés par le candidat - Les opérations de préparation réalisées - Les ouvrages réalisés, - Les échanges avec les clients ou les donneurs d'ordre - Les difficultés rencontrées - Les actions correctives que le candidat a mis en place ➤ Entretien avec le jury d'évaluation reposant sur l'analyse du dossier technique 	<ul style="list-style-type: none"> - L'ordre de travail et les consignes sont correctement reformulés - Les responsabilités et missions en lien avec l'activité du candidat sont expliquées
	Echanger des informations et consignes nécessaires avec différents interlocuteurs (membres de l'équipe, hiérarchie, collègues d'autres services de l'entreprise) selon les situations rencontrées		<ul style="list-style-type: none"> - Les rôles des interlocuteurs sont identifiés - Le choix des interlocuteurs est expliqué pour une situation donnée - Les informations échangées avec les interlocuteurs appropriés sont pertinentes - Les consignes ou procédures de circulation des informations sont respectées - Le langage technique en usage dans la profession est utilisé correctement
	Renseigner les documents de traçabilité des opérations de manière claire et exploitable		<ul style="list-style-type: none"> - Les documents de suivi des chantiers (bon de travail, bon d'intervention, cahier des charges, fiche journalière de travail, fiche de chantier) sont remplis de façon claire et exhaustive, en conformité avec la production et les règles en vigueur dans l'entreprise - Les informations et données (données chiffrées, bilans de l'activité, photos ...) sur les documents ou outils informatiques de suivi sont utilisables
	Rendre compte de son activité		<ul style="list-style-type: none"> - Les comptes rendus d'activité communiqués par oral ou par écrit sont exacts et exploitables - Les besoins en matériels, équipements, matériaux sont transmis aux bons interlocuteurs

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 5 optionnel : Réalisation d'ouvrages paysagers mettant en œuvre l'eau			
Vérification des conditions de réalisation de la construction	Analyser les conditions de réalisation de la construction de l'ouvrage en lien avec l'eau	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluation en entreprise concernant la réalisation, par le candidat, d'ouvrages paysagers en lien avec l'eau ➤ Mise en situation reconstituée d'une réalisation d'un ouvrage mettant en œuvre l'eau (un bassin et pièces d'eau), à partir d'un plan et d'une note descriptive ➤ Entretien avec le jury d'évaluation reposant sur les activités de préparation du candidat réalisés par le candidat : 	<ul style="list-style-type: none"> - La faisabilité du chantier est analysée : la comparaison entre le plan et la réalité, les contraintes, l'accessibilité du chantier, les modalités de réalisation du chantier sont vérifiées au regard des contraintes, de l'activité du client et de la réglementation - La représentation du plan dans l'espace est réalisée - Toutes les incohérences ou anomalies entre le plan et la réalité du terrain sont détectées - Une adaptation de l'intervention et des améliorations à réaliser sont proposées au regard de la réalité du terrain
	Identifier les caractéristiques du matériel à utiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Les réalisations d'ouvrage du candidat - Les équipements et matériaux à préparer - Les contrôles à réaliser - Les anomalies rencontrées et les 	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents types de circuits et leurs fonctionnements et modes d'utilisation sont expliqués (systèmes de pompage, systèmes d'arrosage intégré, les techniques d'adduction d'eau ...) tout au long de la réalisation de l'ouvrage
Organisation de ses activités (priorisation des activités, chronologie de l'exécution des activités)	S'organiser pour effectuer les différentes étapes de construction d'ouvrages mettant en œuvre l'eau dans le respect du planning de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Les réalisations d'ouvrage du candidat - Les équipements et matériaux à préparer - Les contrôles à réaliser - Les anomalies rencontrées et les 	<ul style="list-style-type: none"> - Les tâches à effectuer sont identifiées et hiérarchisées - Le choix des priorités et l'ordre des opérations tiennent compte des objectifs et des contraintes du chantier

<p>Construction de l'ouvrage mettant en œuvre l'eau</p>	<p>Construire l'ouvrage paysagers mettant en œuvre l'eau dans le respect des règles de construction en vigueur</p>	<p>actions mises en œuvre par le candidat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les étapes de mise en place et montage des différents systèmes (systèmes de pompage, systèmes d'arrosage, techniques d'adduction d'eau ...) et les finitions de l'ouvrage sont réalisées conformément aux consignes, aux normes de construction des ouvrages intégrant de l'eau en vigueur et dans le respect de l'environnement (faune, flore, équilibre des biotopes, facteurs d'agression, eau, ...) - La résistance des matériaux utilisés et la résistance des constructions sont expliquées - Les outils et équipements utilisés sont adaptés à la construction et sont utilisés selon les consignes en vigueur
<p>Mise en œuvre d'outils et d'équipements électroportatifs</p>	<p>Prendre en main et entretenir les outils et les équipements appropriés à la réalisation d'ouvrages paysagers mettant en œuvre l'eau</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel et les outils sont utilisés selon les consignes en vigueur - Les opérations d'entretien et de maintenance de premier niveau sont réalisées selon les règles en vigueur
<p>Installation de périphériques (installations électriques hors tension)</p>	<p>Réaliser l'installation de périphériques (installation électrique hors tension)</p>		<ul style="list-style-type: none"> - L'installation des périphériques est réalisée selon les consignes en vigueur et est adaptée à la situation - Les règles de sécurité sur les installations électriques hors tension sont appliquées sans omission
<p>Contrôle des caractéristiques techniques (étanchéité, pression, fonctionnement) et esthétiques de l'ouvrage paysager minéral</p>	<p>Vérifier les caractéristiques et l'aspect esthétique de l'ouvrage réalisé</p>		<ul style="list-style-type: none"> - La conformité et l'étanchéité de l'ouvrage, l'harmonie et l'intégration architecturale et esthétique de l'ouvrage dans le jardin ou l'espace vert sont contrôlées tout au long de la réalisation de l'ouvrage - La vérification de l'installation en eau sous pression est réalisée selon les procédures et consignes en vigueur

<p>Réalisation des finitions du chantier</p>	<p>Réaliser les finitions du chantier de réalisation d'ouvrages paysagers mettant en œuvre l'eau</p>		<ul style="list-style-type: none"> - La propreté du chantier est vérifiée en fin de journée et en fin d'intervention - Les raccords de gazon sur la zone d'intervention, la réimplantation et la taille des végétaux sont réalisés si nécessaire - Les déchets sont éliminés selon les règles en vigueur
<p>Entretien des ouvrages mettant en œuvre l'eau</p>	<p>Réaliser l'entretien des ouvrages mettant en œuvre l'eau (réparation, traitement de fuites ...)</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les anomalies de l'ouvrage sont identifiées - Les mesures correctives et réparations sont mises en œuvre selon les consignes
<p>Gestion des déchets du chantier et mise en œuvre des équipements de protection</p>	<p>Appliquer les règles QHSE associés au chantier de réalisation d'ouvrages paysagers mettant en œuvre l'eau</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes et les règles QHSE en vigueur (mise en sécurité du chantier ou balisage, règles de sécurité, d'hygiène, de port de tenue de travail, de déplacement, de gestes et postures de travail préconisés et d'ergonomie) sur un chantier sont appliquées lors de toute intervention - Les moyens de prévention et les équipements de protection collective et individuelle adaptés sont mis en œuvre - Les conséquences liées au non-respect des règles et consignes sont expliquées
<p>Détection des anomalies et proposition de mesures correctives</p>	<p>Proposer des mesures correctives aux anomalies identifiées en lien avec la réalisation d'ouvrages paysagers mettant en œuvre l'eau</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Toute anomalie est détectée - Des mesures correctives sont proposées et elles sont adaptées à la situation